



MAIRIA DAVALON
OU MAI MOUNTO

Assassins !

conduit à l'assassinat. voleurs ne rencontraient aucun à leur vile profession, ils ne pas. Ils demandent ordinairement, la bourse ou la vie ? leurs victimes répondent la et s'empressent de la donner, vent aller, au besoin, les brigands ont leur chemin.

gouvernement de la République et aux voleurs ; il met un peu y compris dans sa vile besogne, ce qui l'en différencie, et puis, ne serait-il pas encore satisfait emparé de la bourse ?... ble personne ne voulait pas biens d'églises ; il désirait simplement inventories. — Et pour- Pour les donner intacts aux ns culturelles.

réponse, *Le Figaro*, *Le tous les organes plus ou moins s, plus ou moins protestants, d'admiration et maudissent le clérical qui s'est barricadé ent ! dans les églises pour ré- brutes policiers, après avoir es agents de l'enregistrement our l'inventaire.*

rs les républicains trouvent le chat gouvernemental ; ils ne pas le flair de la souris no- istique l'œil luisant sous les es bénignes.

faire le chat, ce chat char- rôt, non seulement les sou- encore tout le beurre des égli- mangés.

ce des cultes est là, les fiches ces sont prêtes, il suffira d'une ur mettre le curé en prison, l'association culturelle et s'em- biens de l'église paroissiale. a légalement et les républicains at qu'applaudir ; devant la loi, à s'incliner.

liques l'ont très bien com- se sont opportunément souve- Déclaration des Droits de qui proclame l'insurrection bitaire et la tyrannie comme nt des devoirs. Ils ont orga- stance, la vraie, l'unique résis-

onné un magnifique exemple et de foi à la France et au

Paris ! avons pu lire, sans une vive s scènes tragiques qui se sont à St-Roch, à Ste Clotilde, à Gros-Cailhou. Des vieillards lances, de faibles femmes, de gens sont tombés sanglants, re humide de leurs églises, list et pour la liberté.

à ces braves ! Dieu les bé- du Ciel.

te aux barbares qui les ont t injuriés et maltraités, sous renard Lépine ! Honte à ce nt de bandits qui a déchaîné apaches contre de paisibles ne demandant que la plus s choses : conserver intacts ou y prier librement.

listes peuvent assiéger les rager les usines, s'emparer agger les bouiques, frap- lats, au chant de l'*Internas- les plus de la loque rouge, ment les laisse faire. Et gendarme, au pioupiou, à oserait toucher un cheveu viste ou de révolutionnaire l, il est interdit aux catho- les menaces de pressions*

LA CROIX

LE NUMERO: 5 CENT

XIV^e Année. — N° 685, Dimanche 11 Février 1906.

D'AVIGNON ET DU COMTAT

Revue hebdomadaire des Intérêts Catholiques de la Région

ABONNEMENTS
Par la Poste :

| | |
|---|------|
| Vaucluse et départements limitrophes... | 4,25 |
| Autres Départements..... | 4,75 |

BUREAUX ET ADMINISTRATION
AVIGNON, 18, rue et place des Etudes, AVIGNON
Adresser toutes les communications
A M. le Directeur de LA CROIX d'Avignon et du Comtat.

ANNONCES

| | |
|-------------------|--------------------|
| Légales..... | 50 cent. la ligne. |
| Réclames..... | 40 — — |
| Faits divers..... | 1 franc — |

les plus vives, de défendre leur propriété commune contre les voleurs, de réclamer la liberté, enfermés dans les églises, au chant sublime du *Parce Domine*, à l'ombre de l'ostensoir et du crucifix.

Ils font mine de résister, aussitôt on les blesse, on les meurtrit, on les noie, on les tue, ou bien on les emprisonne et les condamne après une parodie de jugement.

Les catholiques sont désarmés ! S'ils avaient des fusils et des couteaux comme les grévises, on les respecterait ; on saluerait, chapeau bas, leurs bannières et leurs statues, comme Bertheaux saluait la guenille rouge de Longwy.

Honte aux assassins ! Hou ! Hou ! les voleurs !

Le Rouvier de Palais-Royal, pour conserver son portefeuille, l'a rougi du sang chrétien, il peut se tourner maintenant vers les révolutionnaires et leur dire : il ressemble à votre drapeau. Rouvier est maudit !

Qu'on ne nous parle plus de ce aveil-rat, pour lequel certains des nôtres avaient de regrettables complaisances.... On lui fera voir si le sang répandu et la prison sont des calmants. Paris lui a déjà montré qu'ils étaient des stimulants de loi.

Il ne s'agit pas d'un mouvement politique, comme il l'a prétendu ; il s'agit de l'insurrection d'un peuple odieusement outragé dans ses croyances !

Qu'il prenne garde à la fureur des moutons trop longtemps pacifiques ! Maintenant, aux catholiques.

Quand nous leur disions : « que nos chefs marchent, nous les suivrons ! », certains des nôtres nous répondaient : « illusions, chers amis ; même si les évêques allaient en prison, les fidèles resteraient indifférents. »

Aujourd'hui, les événements nous donnent trop raison. Nous assistons à des batailles où les troupes marchent presque seules.

Certains chefs se tiennent éloignés du théâtre de la lutte et leur attitude paraît à beaucoup un blâme contre la résistance des vaillants. Ils veulent bien la résistance, mais une résistance verbale, qui n'en est pas une.

Et pourtant, le Pape ne nous a pas ordonné d'accepter une loi inacceptable. Pourquoi le gouvernement se hâte-t-il de l'appliquer, avant que le règlement d'administration publique ait paru complet et, par conséquent, avant que Pie X ne l'ait approuvé ou désapprouvé ?

Jusqu'à ce que le Souverain Pontife ait parlé, nous avons le devoir de nous insurger contre cette loi.

Nous nous insurgerons !

SAINT-HILAIRE.
Phosphatine Fallières. Aliment des Enfants

Fonctionnaires, à vos postes !

Aux termes de la loi du 27 mai 1791, article 11, les bureaux des receveurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre doivent être ouverts au public tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

Or, dans la plupart des bureaux de cantons, les receveurs de l'enregistrement des domaines et du timbre ont été autorisés par les directeurs départementaux à fermer leurs bureaux les jours où ils feraient l'inventaire dans les églises des diverses communes de leurs cantons.

On ne peut qu'engager toutes les personnes qui trouveraient les bureaux de l'enregistrement, des domaines et du timbre fermés les jours d'inventaires d'églises à faire constater le fait par un huissier et à réclamer les dommages-intérêts pour frais de déplacement, perte de temps, etc., les instructions administratives ne pouvant abroger la loi.

L'Assurance dotale

Un jeune père, que nous supposons âgé de 25 ans, desire constituer à sa fille, âgée de 1 an, et ce au moyen de versements annuels successifs, une dot de 10.000 francs, exigible le jour où l'enfant aura atteint sa majorité. La Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie lui demandera une prime annuelle de 378 francs pendant les 20 ans restant à courir. Mais il sera convenu que, si le père venait à decéder, tôt ou tard, au lendemain de la signature de la police, le contrat serait, par ce fait, libéré de toute prime ultérieure, la Compagnie restant tenue de verser les 10.000 francs à la date et dans les conditions convenues.

La Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, fondée en 1819, la plus ancienne des Compagnies similaires au continent européen (Fonds de garantie : 805 millions, entièrement réalisés), envoie gratuitement les notices et tarifs de ses opérations à toute personne qui en fait la demande, soit à son Siège social, à Paris, 87, rue de Richelieu, soit à l'un de ses représentants dans les départements, notamment à M. les Agents principaux :

Brunei, 89, rue Joseph-Vernet, à Avignon.
Et Guilletou, 16, rue St-Florent, à Orange.

LA PERSECUTION dans Vaucluse

La vente de l'ancien couvent des Sœurs de Saint-Eutrope, rue des Fourbisseurs, à Avignon, et de leur maison de campagne de Champfleury, a eu lieu jeudi 1^{er} février.

Le couvent avait été divisé en trois lots sur les mises à prix de 10.000 fr. le premier lot, 5.000 fr. le deuxième, et 1.500 fr. le troisième.

Ils ont été adjugés :

- le premier lot, à 3.450 fr.
- le deuxième lot, à 8.250 fr.
- le troisième lot, à 3.200 fr.

La maison de campagne a été vendue, au prix de 10.000 fr. à M. Baptista Granat, propriétaire à Avignon, boulevard St-Roch.

Nous ferons connaître ultérieurement les noms des autres acquéreurs.

Inventaires des Biens des Eglises

A AVIGNON

A la suite d'instructions venues du ministère de l'intérieur, le préfet a demandé aux colonels commandant les régiments de la garnison d'Avignon d'avoir à tenir prêts des troupes qui pourront être réquisitionnées par l'autorité civile pour l'exécution des inventaires.

Cette mesure odieuse aura lieu lundi prochain, à l'église paroissiale de St-Agricol ; mercredi, à l'église paroissiale de St-Symphorien ; vendredi, à l'église paroissiale de St-Didier, et à onze heures du matin pour ces trois paroisses.

A APT

Mercredi, à 10 h. du matin, ont commencé les opérations de l'inventaire dans l'église d'Apt. Le sous-inspecteur de l'enregistrement s'est présenté accompagné du sous-préfet et de M. Aymard, notaire, maire d'Apt. Ils ont été reçus au bas des marches du sanctuaire par le curé entouré des vicaires, du conseil de fabrique et d'une foule de chrétiens, hommes et femmes. Après une énergique protestation de M. le curé et de M. Maïon, président du conseil, et leur refus de participer en quoi que ce soit à cette formalité, prélude d'une confiscation probable. L'inspecteur s'est dirigé vers la sacristie, pendant que le sous-préfet et le maire se retiraient, ce dernier surtout à l'air d'avoir ainsi pris part à un acte que réprouvent tous les catholiques.

L'inspecteur, d'ailleurs très modéré dans ses manières, mais qui va accomplir certainement à contre-cœur un acte odieux, est suivi par la foule qui chante des cantiques et emplit bientôt la sacristie. Les chants ne cessent pas. L'inspecteur visiblement ému écrit, — ses cris s'élevaient. — Enfin, après 20 minutes, il est obligé de sortir poursuivi par les huées.

A 1 heure de l'après-midi, deuxième acte. L'inspecteur arrive avec le sous-préfet. Nouvelles protestations de la part de ces messieurs que tout se fera avec toutes les convenances possibles. Mais la foule des catholiques, hommes et femmes, est encore là. La sacristie s'emplit encore, les chants ne cessent pas. Pendant que l'inspecteur fait son inventaire tout seul et que le sous-préfet monte la garde (Pauvre fonctionnaire ! A quelles besognes on les emploie). Après une demi-heure sachant probablement où donner de la tête, ils partent à nouveau poursuivis par les cris de : *Vive la liberté ! Vive l'Eglise ! A bas les francs-maçons !*

A ORANGE

Mardi, à 10 h., M. Calranne, receveur d'enregistrement, se présentait à l'église Notre-Dame, qu'il avait pour mission d'inventorier. Un service funèbre étant en cours, il se présentait à 10 h. 1/2, accompagné de M. Gattier, commissaire de police, délégué de la municipalité, à la porte de la sacristie.

Là, il se trouva en présence de M. l'archiprêtre Juillard, assisté d'une partie de son clergé et des membres du conseil de fabrique. Ayant décliné ses qualités, le receveur d'enregistrement eut à subir et dut insérer dans son procès-verbal deux protestations, l'une du curé de la paroisse, l'autre du président du Conseil de fabrique. Tous les intéressés ayant refusé de signer le procès-verbal, le pauvre inquisiteur commença son inventaire qu'il interrompit bientôt pour se retirer.

L'inventaire fut repris à 3 h., l'embaras du malheureux fonctionnaire avait son côté comique.

Il ignorait, en effet, tout naturellement d'ailleurs, le nom et la valeur de la plupart des objets et des ornements qu'il avait devant les yeux.

Où éprouvait un sentiment de profonde pitié à le voir compter, mesurer, peser les

portes, les chaises, les tiroirs, les soutans d'enfants de chœur, les vases sacrés et jusqu'à une échelle à laquelle nous comptons quatorze échelons qui figurent sur le cahier d'inventaire.

Gare aux fabriciens si un jour on n'en retrouvait plus que treize !

Et cette besogne insipide, ridicule, odieuse se poursuit, cependant que par la porte ouverte de la sacristie, arrive un bruit confus de voix : c'est un groupe compact de femmes qui réchaut tout haut le chapelet.

Mais, cinq heures sonnent et l'inquisiteur se retire. Il reviendra demain.

Notre imparfait nous fait un devoir de dire que l'attitude de M. Calranne a été des plus correctes et que sa délicatesse n'a eu d'équivalent que son embaras.

— La même opération a eu lieu, mercredi, en l'église St-Florent, les mêmes protestations indignées ont été lues à M. Savary, receveur des Domaines, qui en a pris note et les a jointes au procès-verbal.

Dans l'église une foule nombreuse chantait le *Parce Domine*.

L'inventaire a commencé immédiatement.

En terminant ce récit, protestons contre la façon lâche et tendancieuse dont certains journaux, y compris le *Petit Marseillais*, ont relaté l'inventaire des biens de nos deux paroisses.

A BONNEUX

Le mercredi 7 février, les opérations de l'inventaire ont eu lieu dans notre église par le ministère de M. Pradon qui joint à son titre officiel de receveur de l'enregistrement celui de liquidateur et de chef réel du cercle libre-penseur de notre localité.

A 9 heures, M. Bernaudin, curé, voyou, assisté de M. Fabre, vicaire, trois deux en habit de chœur, entourés de MM. Ravigné et Granou, membres du bureau des marguilliers et de quelques chrétiens dévoués reçoit le receveur à la porte du sanctuaire. Les vases sacrés sont sur l'autel, une émotion profonde saisit les assistants. Après la vérification des pouvoirs et des réserves sur les avis de convocation à lui adressés, M. le doyen, d'une voix vibrante, donne lecture de la protestation qui suit :

« Monsieur,

« L'opération pour laquelle vous vous présentez, faite d'accord avec l'autorité catholique, aurait pu devenir légitime et nous n'y aurions opposé aucune objection. Avec les déclarations de principes qui la précèdent, avec les conséquences que la nouvelle législation lui assure, elle devient la préparation immédiate d'une spoliation qui le jeu normal et prévu des événements ne tardera guère à rendre caduque.

« Cette Eglise, six fois séculaire, avec tout ce qu'elle enferme appartient aux catholiques de Bonneux ; l'Eglise parce que leurs pères l'ont bâtie, les objets qu'elle renferme parce qu'ils viennent de leur pieuse générosité et de la sage administration de leurs représentants successifs. L'Etat peut les prendre car il est la force ; il ne peut pas les faire siens ni les donner à d'autres parce qu'il n'est pas le droit.

« Gardiens de ce droit, le conseil de Fabrique et le curé ne peuvent que protester contre ce premier acte de main-mise. Nous les faisons avec nous notre indignation d'hommes et toute notre tristesse de chrétiens.

« Nous avons établi cet inventaire pour lequel vous venez, ou su, peccato nostra bonne fol et notre loyalité en vous chargeant de le réaliser. Nous ne relèverons pas cette injure personnelle, mais nous pensons qu'en de telles conditions vous nous faites l'honneur de l'attendre de nous ni conséquences pour le présent, ni acceptation de responsabilités quelconques pour l'avenir. Notre présence n'est et ne sera qu'une protestation continue. Si nous nous taisions, les motifs qui dorment sous ces dalles se dresseraient pour protester eux-mêmes.

« Permettez-moi d'ajouter un mot pour éclairer votre conscience et celle de vos émouls. Souvenez-vous que la sainte Eglise maudite ce ix qui, devenus ses enfants par le baptême, portent ou aident à porter une main sacrilège sur son patrimoine. Souvenez-vous encore que la malédiction d'une mère, même réelle, pèse lourdement sur une existence et qu'elle poursuit les enfants jusqu'à la quatrième génération. Maintenant, ce que vous êtes venu faire, faites levite ! »

M. Bidon passe avec ses témoins, M. Amouretti, adjoint au maire, et N. El, manoeuvre dans la sacristie. Après quelques simulacres d'investigation, il se contente de copier l'inventaire que le conseil de Fabrique avait eu la civilité de confier à M. Porte, maire, qui en avait pris copie sous sa responsabilité personnelle. Les opérations se sont continuées pendant qu'un groupe de choristes et de pieuses citiennes réchaut le chapelet et chantaient des cantiques dans l'église. Un seul incident à noter. Pour l'inventaire des vases sacrés, tandis que M. le curé pleure à genoux sur la marche de l'autel, M. Pradon s'installe pour ses écritures sur l'autel même. Il est vivement pris à la par M. le vicaire et quelques assistants qui lui crient : on ne écrit point sur l'autel. Il ne

comprend pas l'inconvenance de son procédé et cède d'assez mauvais gré.

A 11 heures et demie, tout était terminé, les protestations et les réclamations de toute sorte inscrites. Chacun s'est retiré, emportant une impression d'insupportable tristesse. Puisse la justice de Dieu ne pas faire payer trop cher à notre pays d'aussi éhontées lâchetés !

A BOLLÈNE

Mercredi, à 9 heures, le surnuméraire de l'enregistrement s'est présenté devant le chœur de l'église paroissiale pour faire l'inventaire. Le curé de son clergé et des fabriciens M. l'abbé Blaise, curé, s'est avancé jusqu'à la Table Sainte et a lu une protestation, après laquelle, l'unique opération a commencé dans la sacristie. Beaucoup d'hommes y sont entrés à la suite de l'agent au fisc, pendant que le tocsin sonnait.

Tout à coup, les femmes envahirent à leur tour la sacristie, en criant : Dehors les voleurs ! Vive la liberté ! Et, en un clin d'œil, le fiscal est appréhendé et vivement mis à la porte.

A VALRÉAS

Mardi matin, toutes les cloches se sont mises en branle, à 9 h., pour annoncer à la population que l'odieuse opération de l'inventaire allait commencer.

Environ 7 à 800 personnes ont quitté leurs occupations pour venir protester contre cette mesquine vengeance, préliminaire d'une spoliation qui, pour être légale, n'en sera pas moins un vol.

M. l'abbé Bertrand, curé de Valréas, assisté de M. Barbézieux, 1^{er} vicaire et des témoins du conseil de fabrique, attendait dans la sacristie.

A 9 h., le receveur de l'enregistrement s'est présenté, accompagné d'un Monsieur à barbe qui a ois de dire à quel titre il se trouvait là. Le Monsieur en question était armé d'une canne plombée qu'il montrait avec ostentation et, par-dessous son pardessus, on pouvait entrevoir un lambeau d'écharpe tricolore. On se demandait encore quel rôle est venu jouer cet envoyé de la né sals qui.

Le silence s'est fait.

M. le Curé a pris alors la parole en ces termes :

« Avant que ne commencent les opérations de l'inventaire qui va être fait, au nom de l'Etat, des biens de l'Eglise de Valréas, je viens, au nom du conseil de fabrique, au nom de mes collaborateurs dans le saint ministère, au nom de tous les fidèles et en mon nom personnel dire le sentiment de profonde tristesse, dont nous sommes pénétrés en présence d'une mesure qui, pour être légale, n'en est pas moins odieuse. C'est qu'en effet notre chère église paroissiale se demande avec anxiété si les biens faisant partie du patrimoine paroissial seront plus en sécurité à la suite de l'inventaire auquel on va procéder ou si, au contraire, ces biens ne seront pas plus exposés, au premier prétexte venu, à être détournés de leur destination première, la seule juste et équitable, parce qu'elle a été formellement voulue par les donateurs, bienfaitiers particuliers ou collectivité des fidèles.

« Sans doute, dans ces dernières années, l'Etat nous est venu en aide pour conserver le monument historique qu'est notre belle église paroissiale et pour y faire des réparations urgentes. Mais, autant et plus que l'Etat, les fidèles ont contribué par leurs libéralités à conserver ce monument élevé par leurs pères et à l'embellir.

« Sauf de très rares exceptions, tous les objets servant au culte ont été offerts par les curés et les fidèles et c'est pour qu'ils servent au culte catholique que ces objets ont été offerts.

« La volonté des donateurs à cet égard ne saurait être mise en doute.

« Dans ces conditions, les membres du Conseil de Fabrique s'associent à la protestation si ferme et si digne que Mgr l'Archevêque d'Avignon a formulée concernant les opérations de l'inventaire des biens des paroisses de son diocèse.

« Ils déclinent la responsabilité de tout ce qui pourrait se produire au cas où les dits biens seraient, contrairement à la volonté des donateurs dévoués, de leur destination.

« Ils déclarent réserver tous leurs droits et n'assister à l'inventaire qu'à titre de simples témoins, respectueux des personnes, mais profondément attristés.

« Ils déclarent s'en rapporter à la décision de l'Eglise sur la loi de séparation.

« Ils font toute réserve en ce qui concerne l'acceptation de cette loi et la dévolution des biens à eux confiés et qu'ils ont conscience d'avoir administrés en bons pères de famille. »

Le receveur d'enregistrement dit à M. le curé qu'il insérera sa protestation dans son procès-verbal. M. Clément, président au Conseil de Fabrique, lit aussi une protestation. Les employés du Gouvernement pénètrent alors dans le chœur pour commencer leurs opérations.

Au moment où ils arrivent dans le sanctuaire, une voix s'élève, vibrante et vengeresse, c'est M. Antonin Barral, président du Comité de l'Action libérale populaire, qui, au nom du peuple, fait l'énergique protestation qui suit :

« Vous ne sauriez vous étonner qu'un voix du peuple catholique de Valréas, faisant écho au langage si ferme et si noble qui vient de tomber des lèvres et du cœur au chef vénéré de cette paroisse, s'élève ici, interprète des sentiments contenus dans ce foule frémissante d'indignation.

« Si, en temps ordinaire et en tout autre lieu que le Saint Temple profané aujourd'hui par l'odieux mandat que vous venez remplir, les catholiques, plus peut-être que vos autres concitoyens, vous ont tenu en haute estime, ils ont le double devoir de vous déclarer qu'en franchissant le seuil de cette église sacrée dans la circonstance présente, et tant que durera votre présence, trappé de déchéance à l'égard de vous, vous cesserez d'être le galant homme auquel allait spontanément leur respect et que vous relèverez plutôt de leur pitié que de leurs considérations quand vous vous ravalerez à un rôle ignominieux d'agent exécutif d'une loi d'oppression, conçue dans un esprit de haine inextinguible, promulguée sous le ferule mensongère d'une secte infernale, appliquée en maints endroits avec la brutalité que personne n'ignore, loi qui, dirigée contre notre mère la Sainte Eglise, nous attendit dans nos consciences comme dans nos droits et que nous reprochons de toute l'énergie de nos âmes catholiques et françaises.

« Cette protestation indignée, arrachée à nos cœurs si résignés d'habitude, accomplissez votre tâche, Monsieur, nous ne nous reprochons de toute l'énergie de nos âmes catholiques et françaises.

« Cette protestation indignée, arrachée à nos cœurs si résignés d'habitude, accomplissez votre tâche, Monsieur, nous ne nous y opposerons pas autrement.

« Mais, ne nous en étourdissez pas trop ; car, d'aucuns estiment déjà, et peut-être un jour sera-ce votre sentiment, que la date du 6 février de l'année de grâce 1906 sera pas la plus belle page des annales de votre vie. »

A peine cette protestation terminée, les applaudissements éclatent, mêlés de cris chaleureux de : *Vive la liberté ! A bas la France-Maçonnique !*

A ce moment, les organes mêlent leur grande voix à celle du peuple et tous les manifestants, pendant que les exécuteurs de la loi se livrent à leur triste besogne, entonnent le cantique *Notus solimus Deus, le Parce Domine et le Miserere*. Chaque foyers est entrecoupé de cris nourris de : *Vive l'Eglise ! A bas les Vendeurs, les Casse-roles ! A bas les Francs-Maçons ! Liberté ! Liberté ! Au volonte !*

Quelques églisiards essayent une contre-manifestation. Ils font l'intercession du Monsieur à barbe et à canne pour les préserver d'une correction méritée. Le leçon est bonne, car ils n'ont plus essayé de recourir à la violence.

M. le curé donne la bénédiction du Très Saint Sacrament et les manifestants, humblement prosternés devant à Dieu des couverts de sa miséricorde notre malheureux pays.

Les agents de l'Etat sont partis sans bruit. Les catholiques accompagnent jusqu'à la porte leur vengeur pasteur et assurent à nouveau leur dévouement.

A la sortie, les casse-roles étant fêlés n'ont pu que s'obstiner à pousser un poussaient, mais au loin, quelques très malgrés hurlements.

Remarque dans l'assistance le maire et le 2^e adjoint, ont la présence très aigüe à s'être écartés d'un conseil. Les catholiques supportent beaucoup de choses ; mais, leur patience a des limites et les quelques apaches venus du dehors pour alacer à ceux de Valréas auraient bien pu l'appréhender à leurs dépens.

En terminant, un conseil à un confrère dont l'organe n'est qu'un écho et qui ne veut pas faire de politique. Il ferait bien mieux de laisser reposer sa plume que d'écrire les choses qu'il a insérées dans son dernier numéro à propos de l'inventaire. Si présente dans l'Eglise au milieu des plus belles fleurs de la rue n'a pas produit bon effet et pourrait à croire qu'il était placé à dessein pour se trouver au milieu de ses amis. Nous espérons qu'il n'y avait là qu'une promiscuité de hasard et involontaire

MODES
Mademoiselle H. Heintz
10, rue des Fourbisseurs, Avignon

Chronique Départementale

Société d'Agriculture de Vaucluse

Dans la séance du mardi 6 février 1906, M. Valayer a rendu compte du Congrès des Viticulteurs de France où il avait été délégué. Il a exposé que les vœux concernant le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru et l'établissement d'une taxe différentielle avaient été adoptés à l'unanimité par les représentants de toutes les régions.

— Le cours public de tailles d'arbres fruitiers est fixé au 4 mars 1906. Il comprendra une conférence exposée, de M. Zscharewicz, et des démonstrations pratiques,